

Commentaires du ministère

Un Ontario en santé, heureux et prospère

Les raisons pour lesquelles nous avons
besoin d'économiser l'énergie

Table des matières :

- ii Introduction
- iii Réponse : ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines
- v Réponse : ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
- vii Réponse : ministère des Affaires municipales et du Logement



Introduction

Les ministères et agences du gouvernement de l'Ontario mentionnés dans le rapport Un Ontario en santé, heureux et prospère : les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'économiser l'énergie, (Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère des Transports, la Commission de l'énergie de l'Ontario) ont été invités à y répondre officiellement. Le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et le ministère des Affaires municipales et du Logement ont choisi de fournir des réponses officielles, lesquelles sont présentées dans les pages qui suivent.

**Ministry of Energy,
Northern Development
and Mines**

Office of the Deputy Minister of Energy

77 Grenville Street, 10th Floor
Toronto, ON M5S 1B1
Tel: 416-327-6758
Fax: 416-327-6755

**Ministère de l'Énergie,
du Développement du Nord
et des Mines**

Bureau du sous-ministre de l'Énergie

77, rue Grenville, 10^e étage
Toronto, ON M5S 1B1
Tél. : 416-327-6758
Télééc. : 416-327-6755



Le 25 mars 2019

Mme Saxe

Commissaire à l'environnement de l'Ontario 1075, rue Bay, bureau 605,
Toronto (Ontario) M5S 2B1

Re : Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie de 2019

Madame,

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de répondre à votre Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie de 2019. Vos conseils judicieux sont bienvenus et nous vous sommes reconnaissants de nous en avoir fait part.

Comme l'indique votre rapport, les améliorations en matière d'efficacité énergétique permettent de maintenir la consommation d'énergie à un niveau relativement stable, malgré la croissance démographique et économique, ce qui permet d'éviter le besoin d'un nouvel approvisionnement en énergie et d'une nouvelle infrastructure de distribution.

L'une des priorités du gouvernement est de réduire les factures d'électricité de 12 pour cent pour les familles, les fermes et les petites entreprises. Pour ce faire, le gouvernement continue de prendre des mesures afin de réduire les coûts et alléger les tarifs d'électricité pour les Ontariens.

C'est avec plaisir que je vous transmets les renseignements suivants en réponse à vos recommandations.

Réaliser des économies d'électricité efficaces

Comme l'a annoncé le gouvernement le 21 mars 2019, des mesures sont mises en œuvre pour réorienter les économies d'énergie actuelles et exiger des efforts de gestion relativement aux programmes et modèles d'exploitation les plus rentables qui favorisent l'efficacité énergétique et répondent aux besoins du réseau. Ces changements permettront de réduire les coûts du réseau et d'alléger les tarifs d'électricité pour les moyennes et grandes entreprises.

Dans le cadre de ces mesures, le gouvernement élimine progressivement le cadre de gestion actuel de l'économie et de la demande et établit un cadre réduit d'administration centralisée des programmes d'économie d'énergie pour le reste de 2019 et 2020.

Ce cadre provisoire, administré par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), concentrera les activités des programmes sur les abonnés commerciaux, institutionnels et industriels, tout en fournissant du soutien aux populations vulnérables de l'Ontario au moyen de programmes pour les abonnés à faible revenu et les communautés des Premières Nations habitant sur des réserves. Les entreprises locales de distribution d'électricité (ELD) auront également l'occasion de soumettre une demande auprès de la SIERE pour un financement limité visant à fournir des programmes rentables d'économie d'énergie dans les territoires qu'elles desservent.

D. Saxe

Page 2

De plus, la SIERE devrait présenter au Ministère un plan de gestion de l'économie et de la demande, lequel fournirait des détails sur les programmes et les budgets. Le plan devrait aussi comporter des cibles précises en matière d'électricité et d'économies dans la demande. Je souhaite également souligner que les économies d'électricité issues du cadre provisoire, combinées aux économies déjà réalisées et aux économies découlant des activités d'élimination progressive, devraient atteindre 94 pour cent de la cible fixée par le plan de gestion de l'économie et de la demande de 2015-2020.

Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles

Vous savez déjà que la version préliminaire du plan environnemental du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, publié en novembre 2018, comporte des mesures d'économie d'énergie pour les résidences et les édifices visant à réduire les coûts et les émissions. Plus particulièrement, le plan engage le Ministère à collaborer avec la Commission de l'énergie de l'Ontario et les distributeurs de gaz naturel afin d'augmenter l'économie rentable de gaz naturel.

Enbridge Gas Distribution et Union Gas offrent actuellement des programmes d'économie qui font partie du cadre de gestion axée sur la demande de 2015-2020, lequel a établi des cibles précises à atteindre au cours de la période visée. La Commission de l'énergie de l'Ontario devrait commencer à élaborer le prochain cadre de gestion axée sur la demande au début de 2019. La Commission de l'énergie de l'Ontario travaille avec la SIERE sur une étude intégrée du potentiel atteignable pour 2019; élément essentiel du processus; cette étude devrait être présentée au ministre en septembre 2019.

Par ailleurs, le règlement de l'Ontario en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation efficace de l'eau établit et adopte des normes d'efficacité pour une vaste gamme de produits des secteurs résidentiel, commercial et industriel, notamment ceux qui consomment de l'électricité, du gaz naturel, du mazout ou du propane. Les normes d'efficacité énergétique de l'Ontario sont parmi les plus élevées en Amérique du Nord et s'harmonisent aux normes des territoires nord-américains en tête de peloton pour de nombreux produits. L'Ontario collabore avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur des mesures de transformation du marché en matière de produits de chauffage des locaux et de l'eau, étant donné que ces produits offrent des occasions importantes de réduire l'utilisation de combustibles fossiles lorsque des technologies de nouvelle génération sont mises en place.

Encore une fois, nous vous remercions de votre rapport détaillé et de l'attention que vous portez à ce secteur. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à travailler sur l'économie d'énergie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Stephen Rhodes
Sous-ministre de l'Énergie

Réponse du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au rapport de la CEO sur l'économie d'énergie**Le 26 mars 2019**

Madame,

Je vous remercie d'avoir donné au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs l'occasion d'examiner votre Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie de 2019 et d'y répondre. Je vous suis reconnaissant d'avoir fourni un rapport aussi rigoureux et sensé.

Je souhaite souligner en particulier votre recommandation qui demande au ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines et au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de soutenir et d'augmenter le recours aux options de financement de tiers pour les rénovations écoénergétiques, notamment les programmes municipaux de taxes d'améliorations locales, le financement à même la facture de services publics et l'utilisation du fonds Ontario Carbon Trust.

Nous reconnaissons l'utilité de ces outils dans nos efforts pour réduire les émissions en Ontario et nous réfléchissons à la meilleure façon de les utiliser à mesure que nous mettons en œuvre le fonds de réduction des émissions.

Nous vous remercions d'avoir fait rapport sur l'efficacité à ce jour des principales responsabilités du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs relativement aux programmes, notamment :

- Les modifications actuelles et proposées au règlement sur l'éthanol dans l'essence;
- Les cibles d'économie d'énergie de la FPO et en matière d'utilisation de véhicules électriques au sein de la FPO.

Bien que nous ne croyions pas que la tarification du carbone soit l'unique moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'Ontario maintient son engagement à diminuer les émissions, à lutter contre le changement climatique et à protéger l'environnement sans taxe sur le carbone.

C'est pourquoi nous avons publié, en novembre 2018, notre proposition de plan environnemental élaboré en Ontario. Ce plan aidera à protéger l'air, les terres et l'eau, traitera le problème des ordures et réduira le gaspillage, encouragera les Ontariens à continuer de faire leur part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et aidera les collectivités et les familles à se préparer au changement climatique.

Notre plan reflète notre engagement continu à traiter les enjeux environnementaux de l'Ontario, notamment le changement climatique, d'une façon qui tient compte des priorités spécifiques de la province et des défis et occasions propres aux régions et qui respecte les contribuables travaillants.

Tout au long du plan, nous proposons des solutions qui assurent une économie et un environnement sains à l'Ontario. Des solutions telles que nos propositions de normes de rendement en matière d'émissions nous permettront de réaliser la part de l'Ontario des cibles de réduction d'émissions, et ce, tout en reconnaissant les circonstances uniques de notre économie.

Nous reconnâtrons et soulignerons le travail colossal des familles ontariennes pour réduire les émissions, particulièrement au moyen de factures d'électricité élevées.

Le gouvernement a déjà pris des mesures hâtives et s'est engagé à améliorer l'accès à une énergie abordable et propre pour les Ontariens et les entreprises. Ces mesures comprennent notre engagement à réduire les tarifs d'énergie hydroélectrique de 12 % pour les familles, les fermiers et les petites entreprises.

Grâce aux sacrifices et aux efforts des particuliers et de l'industrie, l'Ontario a déjà réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 22 % sous les niveaux de 2005.

Nous sommes convaincus que le plan de l'Ontario nous mettra sur la bonne voie pour atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de la province de 30 % sous les niveaux de 2005, et ce, sans taxe sur le carbone.

Je souhaite profiter de l'occasion pour vous remercier personnellement de votre travail acharné et votre dévouement à titre de commissaire à l'environnement de l'Ontario.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Serge Imbrogno
Sous-ministre

MAML : Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie de 2019 de la CEO

Volume	Chapitre(s)	Section(s)	Commentaires de la CEO	Réponse officielle du MAML
<i>Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie de 2019, version préliminaire, décembre</i>	Ch 3 Vieilles résidences : l'occasion d'effectuer des rénovations	3.4 Conclusion	Le Code du bâtiment définit des niveaux d'efficacité minimaux dans les maisons rénovées. <ul style="list-style-type: none"> La CEO recommande au ministère des Affaires municipales et du Logement d'apporter des modifications au Code du bâtiment afin d'y intégrer des exigences d'efficacité énergétique pour les rénovations. (p. 123) 	À l'heure actuelle, le Code du bâtiment comporte des exigences liées aux nouveaux édifices et aux rénovations en matière d'efficacité énergétique. Le Ministère soutient des efforts qui permettent de continuer d'améliorer les exigences d'efficacité énergétique pour les édifices et s'assurera de le faire à mesure qu'il travaille à améliorer l'harmonisation avec le Code national du bâtiment.
Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie de 2019, version préliminaire, décembre	Ch.3 Vieilles résidences : l'occasion d'effectuer des rénovations	3.4 Conclusion	Les professionnels de la rénovation possèdent la capacité et l'expertise en matière d'efficacité énergétique. <ul style="list-style-type: none"> La CEO recommande au ministère des Affaires municipales et du Logement de travailler de concert avec l'industrie de la construction afin d'augmenter la capacité de cette dernière à exécuter et à favoriser des rénovations écoénergétiques de grande qualité au moyen de formations, de certifications et de la collaboration entre les membres de l'industrie. (p. 123) 	Bien que le Ministère n'offre pas de formation aux constructeurs, il existe un programme de qualification et d'inscription auquel doivent participer les praticiens des codes du bâtiment, notamment les responsables de la construction, les concepteurs et les organismes inscrits d'exécution du code, afin qu'ils soient en mesure de concevoir et de mettre en œuvre les exigences d'efficacité énergétique du Code du bâtiment. Veiller à ce que les praticiens du Code du bâtiment aient tous les outils pour la prestation des codes du bâtiment constitue une priorité et nous continuerons de chercher des façons d'améliorer ce domaine.